



AMICALEMENT WEB



SAISON 2011-2012 / N° 29 / 14 mai 2012

Assemblée Générale d'été du District du JURA

L'Assemblée Générale du District **aura lieu le 22 juin 2012 à 19H15** au Carrefour de la Communication (Lons-le-Saunier). Cette Assemblée Générale est une Assemblée Elective : **renouvellement du Comité Directeur.**

Rappel et informations : les dates importantes :

- **11 mai 2012** : date limite pour dépôt des « vœux »
- **1 juin 2012** : **date limite pour dépôt des candidatures pour les élections.**

Dépôt des « vœux » : « Nous vous rappelons que toute **demande de modification des textes**, selon l'article N° 22 du **Règlement Intérieur** du District doit parvenir avant le 11 mai 2012 (le cachet de la poste faisant foi) au Secrétariat du District .Ces modifications doivent être de caractère général et ne peuvent concerner ni le Statut financier ni le tableau des pénalités. »

Elections : élection d'un nouveau Comité Directeur pour une nouvelle mandature (2012/2016).

RECYCLAGE OBLIGATOIRE DES B.E.1

Les documents ont été envoyés par la Ligue. Deux possibilités : 22 et 23 juin ; ou 29 et 30 juin, au Centre Régional Technique de GRANDVILLARS.

Inscription jusqu'au 15 juin. Coût : 83€

Arbitres Auxiliaires : droits et devoirs

L'arbitre auxiliaire ne peut arbitrer en tant que tel que les rencontres de son club.

Il y est autorisé en **absence de désignation** ou **en absence de l'arbitre officiel désigné** par les commissions d'arbitrage. En cas de présence d'un officiel non désigné pour le match ni pour un autre match le même jour, **priorité sera donnée à ce dernier.**

En absence d'arbitre(s) assistant(s) officiel(s), l'arbitre auxiliaire est prioritaire. En match officiel, les deux arbitres assistants ne pourront appartenir à l'un seul des clubs en présence, sauf en cas d'accord écrit du club adverse sur la feuille de match.

Si les deux clubs présentent un ou plusieurs arbitre(s) auxiliaire(s) :

- la direction du match sera confiée à **celui du club visiteur**
- chaque équipe assumera un poste d'arbitre assistant.

Journée Nationale des "Débutants"

La **Journée Nationale des "Débutants"** aura lieu le :

9 juin 2012 à Bletterans

La matinée sera réservée aux **U6 et U7**

L'après-midi ce sont les **U8 et U9** qui participeront.



Le don aux associations

Nous entrons dans la période de déclaration d'impôts sur le revenu 2011. Les bénévoles peuvent bénéficier, au titre de leur activité au sein de leur club, d'une réduction d'impôts.

Pour utiliser le système de réduction d'impôts, il vous faut établir un récapitulatif de vos déplacements en 2011, dans le cadre de votre activité de bénévole. Ce document doit être remis à votre club qui en échange vous remet un reçu officiel (cerfa réglementaire), que vous conservez avec votre déclaration de revenus 2011.

Attention, il ne faut évidemment inclure dans le récapitulatif, que les frais qui n'ont fait l'objet d'aucun remboursement !

La somme engagée pour l'association doit être reportée sur la déclaration dans la case 7 UF (chapitre 7 réductions et crédits d'impôts).

RAPPEL : ASSEMBLEE GENERALE LE SAMEDI 19 MAI, à 9H30, au siège du District du Jura 65, rue de Bercaille à LONS LE SAUNIER

A côté des points traditionnels de l'ordre du jour, comme bilan d'activités, situation financière, activités de fin de saison,

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DEPARTEMENTAL pour 4 ans (2012-2016)

Les membres du Bureau 2008-2012 : Norbert RIVA (président), Jean-Claude CLERC, Claude TABERLET (vice-président), Jean-Luc MANSO (secrétaire-trésorier), Jocelyne LAMARD, Jacky APPOINTAIRE, Daniel STEPANOFF, Jacques LECOINTRE, Daniel BAVEREL, Gilles BAUDET, Mathieu DUCHESNE (membres).

Les candidatures (conditions : adhérent à l'AEF depuis au moins 6 mois) peuvent être expédiées au secrétaire (jean-luc.manso@orange.fr) dès maintenant ; elles peuvent être déposées jusqu'au début de l'Assemblée Générale.

N.B. : les cadres techniques en règle avec leur cotisation, font partie de droit du Bureau.